



---

*PROCÈS-VERBAL*

*DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX*

*Vendredi 21 Octobre 2022*

---

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2022

1. Désignation du Maître d'œuvre pour la création des systèmes d'assainissement de Très La Ville et Village
2. Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
3. Engin de déneigement
4. Modalités et tarifs emplacement garage Très La Ville
5. Modalités et tarifs salle de justice
6. Devis Eglise
7. Motion AMJ : collectivités et service publics en danger
8. Délégation au maire

Questions diverses :

- Cérémonie du 11 novembre 2022
- CCHJSC : Boite à livres
- Suivi du chantier de renforcement de Très La Ville
- Suivi Journée Citoyenne de nettoyage
- Point sur les commissions
- Bulletin Municipal « Echo des Couloirs »

Informations diverses

**Présents :** Jérôme GRENARD (JG), Jean-Marc HENROTTE (JMH), Karine JEANTET-PROST (KJP), Pascale LOMBARD (PL), Anne MICHAMBLÉ (AM), Benoît COLLIN (BC), Isabelle HEURTIER (IH), Mickaël PONCET (MP) SYLVAIN DIONNET (SD).

**Absents et Excusés :** Philippe HERNANDEZ (PH) donne pouvoir Karine Jeantet-Prost (KJP)  
CLAUDE PERRIER-CORNET (CPC) sans pouvoir.

**Secrétaire de séance :** Karine JEANTET PROST

**Ouverture de la séance à 19H05**

## Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2022 :

Le procès-verbal du 30 septembre 2022 est adopté à l'unanimité des présents et un pouvoir (10 voix).

### I. Désignation du Maître d'œuvre pour la création des systèmes d'assainissement de Très La Ville et Village

(SD) explique que plusieurs entreprises ont retiré les dossiers d'offres mais seul le SIEDEC a répondu. Leur réponse ne comportait aucune référence pour le système d'assainissement. Des demandes de renseignements complémentaires ont été faites et le SIEDEC a donné des références de réalisations de système d'assainissement des eaux usées.

Monsieur Cédric Biegle nous a confirmé par mail qu'il veillerait au suivi de dossier.

L'offre (cf ci-dessous) est proposée avec un taux réduit par rapport à celui pressenti il y a 6 mois.

#### 3 - Calcul de la valeur financière des offres

<u>En € HT</u>		SIEDEC		
N°	Désignation	CO	Taux t de rémunération %	Forfait provisoire de rémunération
Fp	Forfait provisoire de rémunération	1 250 000 €	5,30%	66 250,00 €
P	Etablissement du ou des Dossiers Loi sur l'Eau	Forfait		1 869,00 €
MONTANT TOTAL AU DQE EN € HT				68 119,00 €
NOTE DU CANDIDAT				40,00

<i>Offre la moins chère</i>	<b>68 119,00 €</b>
-----------------------------	--------------------

Il est demandé de bien faire attention au terrain car vers Très La Ville il peut y avoir un problème.

Monsieur Nicolas Muller, l'interlocuteur du SIEDEC, propose des explications sur notre dossier aux conseillers intéressés.

Lorsque l'étude de sol sera faite, (SD) dit qu'il faudra prendre en compte les changements de climat que nous avons actuellement et travailler sur les différents terrains.

La DETR (dit par téléphone) peut être déclenchée dès les premiers travaux du Maître d'œuvre.

(SD) va recontacter la préfecture pour dire que l'assainissement va être lancé et pour savoir quel pourcentage on pourrait débloquer ou pas avec la DETR.

Après délibération, le conseil retient la proposition du SIEDEC, prend note que les frais du SIEDEC sont fixés forfaitairement et autorise le maire, ou la 1<sup>ère</sup> adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer les documents nécessaires, à l'unanimité des présents et un pouvoir (10 voix).

## **2. Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

(JG) explique les démarches faites pour trouver un 2ème chauffeur pour le déneigement. Jean Yves Aubert a été rencontré plusieurs fois et accepterait le poste.

(IH) explique qu'elle regarde ce qui est faisable en termes de contrat avec Patricia et le centre de gestion.

Il est proposé de faire un contrat avec un minimum d'heure et de payer les heures complémentaires en fonction des heures effectuées.

(MP) propose de contacter la chambre d'agriculture pour voir si ce serait possible avec le service de remplacement, (IH) va prendre contact et retravaille dessus.

Le conseil municipal décide d'accepter de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et autorise le maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe en cas d'empêchement du maire à finaliser le contrat le mieux adapté pour la commune, à l'unanimité des présents et un pouvoir (10 voix).

**Remarque après conseil** : suite à la proposition de MP, l'association SOELIS a été contactée. Il serait possible de passer par leur intermédiaire mais le coût est aussi élevé qu'en faisant nous-même le contrat, avec un minimum d'heures mensuelles et paiement des heures complémentaires.

## **3. Engin de déneigement**

Une 1<sup>ère</sup> étude a été faite pour le remplacement éventuel de l'Unimog en comparaison avec l'achat d'un tracteur et le remplacement du matériel communal non compatible (épareuse et gravillonneuse). (IH) en présente les résultats.

Il apparaît qu'un tracteur coûterait moins cher. Quel que soit le choix, le matériel coûtant plus de 90 000 €, il est nécessaire de faire un appel d'offre.

Après délibération, le conseil décide

- d'opter pour le remplacement de l'Unimog
- choisit le remplacement par un tracteur équipé d'une tri-benne et d'un chargeur, d'un jeu de pneus avant hiver cloutés, incluant l'adaptation de l'étrave et de la fraise à neige, avec contrat d'entretien de 5 ans, financé par un crédit-bail sur 5 ans, à l'unanimité des présents dont un pouvoir (10 voix),
  - de mettre en option, une gravillonneuse financée par un crédit-bail sur 5 ans, à l'unanimité des présents dont un pouvoir (10 voix),
  - de mettre en option une épareuse, financée par un crédit-bail sur 5 ans par 7 voix pour, 2 voix contre (MP) et (AM) contre et 1 abstention (SD)
  - autorise le maire, ou la 1<sup>ère</sup> adjointe en cas d'empêchement du maire, à lancer un appel d'offre pour l'achat du tracteur.

## **4. Modalités et tarifs emplacement garage Très La Ville**

(BC) expose les tarifs de location des emplacements qui sont en vigueur. La dernière délibération date de 2010. Il est nécessaire de réévaluer les tarifs et de prévoir une augmentation annuelle. Il y a quatre catégories de location à l'année.

La commission propose les tarifs suivants :

Grand emplacement, location à l'année : pour les habitants des Bouchoux 40 Euros par mois, pour les personnes extérieures 44 Euros par mois.

Petit emplacement 4 ; 6 ou 12 mois : 30 euros par mois

Le conseil est d'accord sur les tarifs mensuels et il est proposé de prévoir une augmentation toutes les années, mais on manque d'information sur l'indice INSEE à utiliser. Le point est ajourné et la commission poursuit son travail.

#### **5. Modalités et tarifs salle de justice**

(JMH) explique qu'il faut actualiser les tarifs. Afin de tout harmoniser, il est proposé une location à 100 euros/ans pour les associations avec activités régulières, majoré d'une augmentation de 4% au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Les autres tarifs sont conservés avec une augmentation de 4% au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Après délibération, le conseil accepte cette proposition et autorise le maire, ou la 1<sup>ère</sup> adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer les documents nécessaires, à l'unanimité des présents et pouvoir (10 voix).

#### **6. Devis Eglise**

(BC) explique que Romain Perrier est venu regarder le chauffage de l'église. Il a proposé un devis de 360 euros TTC avec réfection des joints du corps de chauffe. Pour assurer la sécurité, il est proposé que la commune prenne en charge cette facture.

Après délibération, le conseil accepte et autorise le maire, ou la 1<sup>ère</sup> adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer les documents nécessaires par 8 voix pour et un pouvoir (9 voix) 1 voix contre (PL) (parce que c'est l'église).

#### **7. Motion AMJ : collectivités et service publics en danger**

(IH) lit la proposition de motion adressée au gouvernement par l'AMJ demandant :

1. Le rétablissement de l'accès aux tarifs réglementés de vente de l'énergie pour le gaz et l'électricité et pour toutes les communes et intercommunalités, quelle que soit leur taille, comme demandé depuis plusieurs mois par l'AMF ;
2. L'indexation des dotations notamment la DGF sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010 ;
3. Une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités locales ;
4. L'arrêt de la suppression de la CVAE dans la précipitation ;
5. L'inclusion de l'ensemble des collectivités, et notamment nos syndicats à vocation scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

Après délibération, le conseil accepte et autorise le maire, ou la 1<sup>ère</sup> adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer la motion présentée par l'AMJ, par 7 voix pour et un pouvoir (8 voix), 1 voix contre (AM) (car elle pense qu'il y a d'autres choses en danger) et une abstention (SD).

#### **8. Délégation au maire**

Afin d'être sûr qu'il n'y ait pas de doutes et que tous les conseillers soient bien informés de ses délégations, le maire souhaite qu'ils réexaminent les délégations qui lui ont été attribuées en début de mandat. Il sort de la salle lors de la discussion.

Après débat, tous les conseillers sont d'accord pour ne pas modifier les délégations telles qu'elles ont été votées au début du mandat.

### Questions diverses :

#### Cérémonie du 11 novembre 2022

Elle aura lieu à 10 H 30 Pour que la Pesse puisse organiser leur cérémonie 11 h 30 et que les pompiers puissent être présents aux deux cérémonies.

#### CCHJSC : Boîte à livres

La CCHJSC, par l'intermédiaire de la médiathèque et avec le soutien du Lions Club, propose aux communes la fourniture boîte à livres extérieures fabriquées par les ESAT du département.

La commune dispose déjà d'une boîte à livres dans l'ancienne cabine téléphonique de l'agence postale mais elle n'est accessible que lorsque cette dernière est ouverte. Celle proposée par la CCHJSC pourrait être installée dans un endroit accessible et visible.

Le financement sera pris en charge en partie par le Lions Club, en partie par la CCHJSC et en partie par les communes et reviendrait à environ 230 €/ boîte pour la commune.

Après débat, il est décidé de demander une boîte à livre pour Les Bouchoux.

#### Suivi du chantier de renforcement de Très La Ville

Le chantier avance très vite, le raccordement électrique se fera à l'automne, celui du téléphone se fera plus tard et le démontage des lignes et poteaux actuels se fera au printemps prochain.

Comme il y aura moins de luminaires que prévu dans le devis, il a été demandé au SIDEC et à l'entreprise de profiter des travaux pour voir s'il est possible de mettre un éclairage dans le virage non éclairé à l'entrée de Très La Ville. Réponse positive sur le principe mais en attente pour le côté technique.

#### Suivi Journée Citoyenne de nettoyage

Tout s'est bien passé, il y avait 8 personnes.

Les secteurs du Village, Très La Ville, sous le village jusqu'au poteau, Taillat, Désertin, le col de la Serra, la Serra, le creux de l'eau et l'Enversy ont été parcourus. Il y a eu beaucoup de déchets ramassés sur tous les secteurs. Cette demi-journée s'est terminée autour d'un verre et une collation.

#### Point sur les commissions

Syndicat des Eaux : Il y a eu beaucoup de personnes lors de la commission ouverte dont des représentants de l'ARS et du département. L'ARS a pris conscience des problèmes de qualité de l'eau (dont le dosage en aluminium) et met la pression sur Suez pour qu'ils fassent le nécessaire pour y remédier.

Les travaux de mise en exploitation des forages aux Talonards ont commencé et devraient pouvoir être mis en service fin 2023 mais il y a d'autres études en cours.

#### Voirie :

Malgré la signature du devis pour le chemin de Taillat, l'entreprise retenue ne fera pas les travaux en 2022 (elle n'en est pas en capacité) et les travaux seront faits en 2023. La commission ira rencontrer les riverains afin de leur expliquer et fera son possible pour maintenir carrossable le chemin pour l'hiver en attendant.

Une réunion de la commission, ouverte à la population est prévue le 28 octobre.

## Assainissement

Problème de communication entre le SPANC et les notaires en cas de vente.

## Forêt, environnement, tourisme :

La coupe des arbres prévue à la Burne est programmée le 5 novembre, un appel à l'aide a été lancé auprès des conseillers et sera demandé aux riverains concernés.

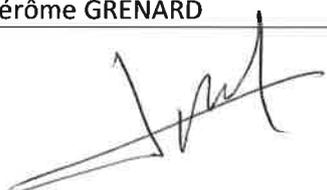
Bulletin Municipal « Écho des Couloirs » : Les articles sont à rendre à la mairie ou à Isabelle Heurtier pour le 10 décembre.

## **Informations diverses :**

Quentin Mermet Guyenet, avec son équipe cycliste départementale a reçu une récompense lors de la remise des COQS organisée par le comité départemental olympique et sportif. Son frère aîné, Rémi Mermet Guyenet a fini premier en course en ligne et second en course contre la montre au championnat de France cycliste des pompiers (Senior S1).

Le conseil adresse toutes leurs félicitations à ces deux jeunes sportifs.

**Fin de la séance à 22h40**

Le Maire, Jérôme GRENARD	Le Secrétaire, Karine JEANTET PROST
	

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la séance du Conseil Municipal**  
**du vendredi 21 octobre 2022**

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2022-060	Désignation du Maître d'Œuvre pour l'opération : Création systèmes assainissement à Très La Ville et Village	Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre au SIDEDEC et autorisation de signature	10 voix pour dont 1 pouvoir
2022-061	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité	Autorisation donnée au maire de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent dans le grade d'adjoint technique territorial	10 voix pour dont 1 pouvoir
2022-062	Appel d'offre pour achat d'engin de déneigement	Décision de remplacement de l'Unimog par un tracteur avec chargeur et benne - en option, une gravillonneuse et une épareuse, Autorisation à lancer un appel d'offre pour l'achat du tracteur	10 voix pour dont 1 pouvoir
2022 - 063	Modalités de mise à disposition de la salle de justice	Décision de conserver les tarifs actuels avec une augmentation annuelle au 1er janvier de 4 %	10 voix pour dont 1 pouvoir
2022-064	Devis Chauffage Eglise	Acceptation du devis de Sani-Clim pour le jointement de la chambre de combustion du générateur d'eau chaude	9 voix pour dont 1 pouvoir et 1 voix contre
2022-065	Motion AMJ : Collectivités et services publics en danger	Autorisation donnée au maire ou à la 1ère adjointe en cas d'empêchement du maire, à signer la motion de l'AMJ	8 voix pour dont 1 pouvoir, 1 voix contre et 1 abstention

**Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2022**

